

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Orléans, le 7 novembre 2024

Ligny-le-Ribault

Présentation du nouveau centre de soins non programmés

Marc Gaudet, Président du Département du Loiret, accompagné de Line Fleury, Vice-Présidente en charge de la Démographie médicale, d'Anne Gaborit, Maire de Ligny-le-Ribault et de Flora Mascart, Présidente de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Sologne, ont inauguré ce jeudi 7 novembre le nouveau centre de soins non programmés à Ligny-le-Ribault, opérationnel dès aujourd'hui.

L'objectif de ce nouveau centre de soins non programmés est d'offrir une réponse aux urgences médicales non vitales, d'orienter et de prendre en charge les usagers de la santé sans médecin traitant ou avec un médecin traitant indisponible.

Le projet de ce nouveau centre de soins non programmés est d'offrir un lieu supplémentaire, en complément des cabinets des médecins généralistes qui participent déjà aux soins non programmés, aux professionnels de la CPTS de Sologne, ainsi qu'aux professionnels externes à la CPTS qui pourraient être intéressés, pour venir consulter dans un lieu fixe, identifié, régulier et équipé, entouré d'une équipe paramédicale.

Ce dispositif vient compléter l'offre de soins non programmés, en complément des médecins généralistes déjà impliqués dans ce service, initié en janvier 2023 par la CPTS de Sologne.

Les usagers pourront prendre rendez-vous en appelant le 116 117, ces appels sont régulés par le Service d'Accès aux Soins (SAS) du Loiret ou du Loir-et-Cher. Ces rendez-vous peuvent être pris pour tout motif nécessitant une consultation dans les 24-48h (pas de renouvellement d'ordonnances, pas de certificat médical). Pour toute urgence vitale, les usagers sont invités à appeler le 15.

Le Département soutient ce dispositif à hauteur de 20 000 € pour l'acquisition de matériel médical, informatique et des fournitures administratives.

Dans des secteurs où de nombreux habitants n'ont pas de médecin traitant, ces centres apportent une réponse immédiate à la détresse des patients, diminuent le recours aux urgences, et allègent la pression sur les secrétariats médicaux. L'intérêt est aussi de recenser les situations prioritaires, les plus fragiles, et de les réintégrer à la patientèle.

Le Plan Priorité Santé du Loiret

Chef de file des solidarités humaines et territoriales, le Département a lancé son plan Priorité Santé Loiret 2023-2027 pour apporter aux Loirétains des solutions concrètes de soins et de prévention. En 2024, le Département mobilise une enveloppe d'1 M€ pour soutenir les investissements en santé des communes (création ou adaptation de structure de soins, amélioration des conditions d'accueil et d'exercice des médecins...), les initiatives innovantes émanant des acteurs du territoire ou encore le soutien aux médecins et futurs médecins par le biais de bourses et d'aides à l'installation.

Retrouvez toutes les actualités du Département sur www.loiret.fr/presse

CONTACT PRESSE

Océane Ntutume

02 38 25 43 38

07 86 84 06 54

oceane.ntutume@loiret.fr